PARTAGE TEMOIGNE

BULLETIN D'INFORMATION N°185 / FEVRIER 2023

50 ANS

DOSSIER

Favoriser l'accès à une éducation de qualité et inclusive aux enfants en situation de handicap

ENGAGEMENT CITOYEN

Cantines du Monde : édition 2022
Lancement du projet d'Éducation à la Citoyenneté

Partage
avec les enfants du monde

Sommaire

3 Actualités

4 50 ans de PARTAGE

8 Focus
Hommage à Marie-Thérèse Angrand

10 Dossier
Favoriser l'accès à une éducation de qualité et inclusive aux enfants en situation de handicap

14 Engagement citoyen
Cantines du Monde
Projet d'Éducation à la Citoyenneté

Edito

Bonjour à toutes et tous !

Que ce premier bulletin de l'année vous apporte nos vœux de santé et de bonheur, pour vous-même et tous vos proches.

Nous souhaitons à vos enfants et petits-enfants, et à tous les enfants, un monde en paix, sans violence, où ils puissent grandir, être éduqués, soignés, protégés, respectés dans leurs droits et s'épanouir. Nous voulons contribuer à préparer ces citoyens de demain, qui devront relever les défis climatiques et écologiques et leurs conséquences, pour rendre notre planète habitable pour tous et plus solidaire.

Sommes-nous de doux rêveurs ? Oui, et nous l'assumons ! Et surtout, à PARTAGE, nous nous engageons pour rendre ce rêve possible, avec nos marraines, nos parrains et tous ceux qui nous soutiennent fidèlement.

Notre combat pour les enfants dure depuis 50 ans. Ce bulletin marque le lancement de cette année anniversaire en 2023. Vous trouverez dans ces pages un regard en arrière sur ces années riches, avec divers témoignages et rappels de temps forts, et aussi des rendez-vous qui vous sont donnés pour cette année, afin de nous rencontrer, d'échanger avec des partenaires, de fêter cet anniversaire.

D'autres événements seront proposés par les antennes locales, dans tous les coins de France et tout au long de l'année, organisés par nos si précieux bénévoles. N'hésitez pas à participer, et pourquoi pas, à rejoindre ceux qui donnent de leur temps pour la cause des enfants.

2023 sera l'occasion de préciser nos orientations stratégiques à horizon 2030. La réflexion est en cours avec les différentes parties prenantes, pour définir nos priorités et nos objectifs des prochaines années, les mettre en cohérence avec nos moyens humains et financiers, améliorer l'efficience de nos actions et le soutien à nos partenaires de terrain. Et bien entendu, imaginer des sources de financement nouvelles, complémentaires du parrainage qui est historique et central.

Merci aux 561 adhérents de l'association qui ont répondu au questionnaire adressé au printemps dernier concernant l'avenir de PARTAGE. Toutes les contributions sont précieuses et prises en compte. Elles sont aussi reçues comme un soutien par les administrateurs et surtout l'équipe salariée, qui œuvre avec enthousiasme et professionnalisme au quotidien.

Bonne année à tous et bonne année à notre association !

Dominique Bissuel,
Président de PARTAGE

PARTAGE
40, rue Vivenel - BP 70311
60203 Compiègne Cedex
Tél. 03 44 20 92 92

Association de solidarité internationale fondée en 1973
Régie par la loi de 1901
Reconnue d'utilité publique, pouvant recevoir des legs, donations et assurances-vie.

Directeur de la publication :
Dominique Bissuel
Rédactrice en chef :
Jennifer Duquesne
Rédactrice en chef adjointe et conceptrice :
Sabrina Musial

Comité de rédaction :
Alexandre De Oliveira, Nahuel Duménil, Jennifer Duquesne, Yolaine Guérif, Hélène Mahieus, Sabrina Musial, Claudine Paraire, Sébastien Passel

Sauf mention spéciale, toutes les photos sont authentiques, elles ont été prises par des membres ou partenaires de PARTAGE

Abonnement annuel : 12 euros
ISSN : 12908738
Dépôt légal : 1er trimestre 2023

E-mail : info@partage.org
www.partage.org
Sur Facebook : www.facebook.com/associationpartage
Sur Youtube : www.youtube.com/partagefrance
Sur Linkedin : www.linkedin.com/company/11220190/admin/
Sur Instagram : https://www.instagram.com/partage__association/
Sur Twitter : twitter.com/partagefrance

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C131468

Le Forest Stewardship Council (FSC) est un label environnemental, qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois a respecté des procédures censées garantir la gestion durable des forêts.

Expression

PARTAGE RISE en action pour la journée des Droits de l'Enfant

Pour la troisième année consécutive, le réseau des partenaires locaux de l'association, PARTAGE RISE, se mobilise pour la journée internationale des droits de l'enfant autour d'un événement commun de sensibilisation : « Les Droits de l'Enfant vus par les enfants. »

Après deux expositions photos en 2020 et 2021, les enfants bénéficiaires ont cette année été invités à illustrer leurs propres Droits selon un mode d'expression libre : conte ou chanson, interview, court-métrage, œuvre artistique, etc. Certains ont choisi des témoignages, d'autres de faire des fresques ou bien de proposer des chansons. Notre partenaire VOC a choisi de travailler sur le droit d'être protégé et BEL AVENIR, le droit à la santé. Toutes les participations seront regroupées et envoyées dans une lettre d'information spéciale en janvier. Ces témoignages permettent de découvrir la grande conscience qu'ont ces enfants et jeunes sur leurs Droits, leur respect et le chemin qu'il reste encore à parcourir.

Événements

50 ans de PARTAGE

En 2023, année de célébration de ses 50 ans, PARTAGE prévoit 50 événements en région : vente aux enchères, régate, conférence thématique, fresque régionale, concert, randonnée de longe-côtes, événements Cantines du Monde dans différentes villes de l'hexagone. Des rencontres régionales auront également lieu dans quatre régions de France, visant à favoriser les échanges entre toutes les parties prenantes qui composent le réseau de PARTAGE : partenaires, bénévoles, salarié.es, marraines et parrains de l'association.

Vous souhaitez participer ? Consultez l'agenda :
www.partage.org/informer/actualites/agenda

Participation

Implication des adhérent.es dans les grandes décisions de PARTAGE

D'année en année, PARTAGE compte de plus en plus d'adhérentes et adhérents. Nous leur en sommes très reconnaissants ! L'adhésion est un acte de soutien financier qui permet la réalisation d'actions de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté. Elle permet également de participer aux décisions de l'association. C'est un acte politique fort : en leur donnant la parole, PARTAGE permet l'expression libre, démocratique et militante de ses membres, expression relayée ensuite dans toutes ses actions.

Cette participation se fait généralement par le vote, lors de l'Assemblée générale. Mais elle peut aussi se faire par des consultations régulières. C'est dans ce cadre qu'un questionnaire relatif au prochain Plan d'Orientation Stratégique a été envoyé aux 3 600 membres en 2021. Vous êtes 561 à y avoir répondu. Une fois encore, merci !

Cette enquête révèle que plus de la moitié des adhérent.es souhaite que nous renforcions les axes éducation et protection de l'enfance, mais aussi que nous investissions davantage les questions environnementales et d'égalité de genre. Leurs suggestions alimentent aussi les réflexions en cours sur l'animation du réseau bénévole de PARTAGE et nous donnent des pistes pour son développement. Par ailleurs, 12 % des membres répondants sont prêts à s'impliquer dans une antenne bénévole.

La synthèse est disponible sur le site internet à l'adresse :
www.partage.org:consultation_adherents-2022

Pour devenir adhérent, en plus de votre parrainage, compléter le formulaire :
soutenir.partage.org/devenir-membre-adherent-1

Rendez-vous

17 juin 2023 : Assemblée générale de PARTAGE

L'Assemblée générale des 50 ans de PARTAGE aura lieu le 17 juin 2023 à Paris et accueillera KEOOGO, partenaire du Burkina Faso. D'autres invités passionnants participeront aux débats et aux animations. Ce sera l'occasion également de vous présenter la vision renouvelée de PARTAGE pour les prochaines années. Bloquez la date dès maintenant ! Le lieu et les détails de l'événement vous seront bientôt communiqués.

LIVRE DE CONTES EN PRÉVENTE À 17 €
(Hors frais de port)
Contactez-nous pour réserver :
03 44 20 92 92

En 2023, PARTAGE a 50 ans ! Dans chaque bulletin d'information au cours de l'année, nous partagerons avec vous des moments et temps forts de l'histoire de PARTAGE.

1 ÉVÉNEMENT MARQUANT

Origine et création de PARTAGE : la musique en PARTAGE à la Mutualité en 1973

L'histoire de PARTAGE commence en pleine guerre du Viet-Nam. Début des années 70, une délégation officielle de l'Église bouddhique unifiée du Viet-Nam participe aux négociations de Versailles entre les États-Unis et le Viet-Nam, visant à mettre fin à la guerre. Nombreux étaient les jeunes Vietnamiens refusant de faire la guerre, à être arrêtés puis emprisonnés. Des militants du groupe « César Chavez », une association qui soutenait le fondateur des syndicats d'ouvriers agricoles aux États-Unis, invitèrent Cao Ngoc Phuong, une jeune vietnamienne engagée dans le Mouvement International de la Réconciliation. À la fin de la conférence, ou plutôt de son exposé bouleversant, un appel est lancé pour aider à la libération de ces prisonniers. Pierre Marchand, un jeune homme militant, y répond, très ému et téléphone immédiatement pour travailler avec la délégation à Sceaux. Il découvre que de nombreux enfants Vietnamiens, orphelins de guerre, sont envoyés à l'étranger ou dans des orphelinats. L'Église bouddhique n'est pas d'accord et organise sur place un système qui permet à ces enfants de rester dans leur village, accueillis par les habitants. Mais comment financer les repas, les vêtements et la scolarisation des enfants ? 25 francs par mois et par enfant suffiraient, mais les familles n'ont pas les moyens. Vient alors l'idée du parrainage et avec la délégation, Pierre Marchand ira solliciter des bailleurs de France pour parrainer 10 000 enfants. Malheureusement, aucune réponse favorable, les organismes sollicités ayant déjà leurs propres programmes en cours. Le jeune homme est indigné ! Il faut agir !

L'idée d'un concert jaillit dans son esprit épris de musique : il mobilise ses connaissances et le 27 juin 1973, Graeme Allwright, Steve Waring, et d'autres chanteurs partagent l'affiche de la Mutualité à Paris. Un concert extraordinaire qui affiche complet : « Il y avait un monde fou à l'intérieur, dehors aussi, on a refusé énormément de monde. ». La presse et les radios étaient présentes. Une somme importante a été collectée permettant de « parrainer sans parrain » les premiers enfants. Fort de ce succès, d'autres concerts, notamment avec Maxime Le Forestier, Claude Nougaro, Francis Lalanne et Dick Annegam sont organisés. À seulement 17 ans, Pierre Marchand a besoin d'être épaulé pour être plus convaincant et efficace. Il rencontre le pasteur Henri Roser, Alfred Kastler et René Dumont. Tous les trois lui font confiance, rejoints par d'autres personnalités, ils soutiennent son initiative et deviennent membres fondateurs du Comité de soutien aux enfants du Viet-Nam. Ils le resteront pour PARTAGE. Le jeune homme part alors en tournée humanitaire à travers la France, la Suisse, la Belgique, pendant un an. Le succès est au rendez-vous et permet de récolter des fonds. Mais les concerts ne peuvent pas durer éternellement et il faut accompagner les enfants sur la durée : il est nécessaire de trouver des parrains dans l'hexagone. C'est la naissance du parrainage : PARTAGE devient la première association de parrainage en France essayant par ce moyen d'alléger la souffrance de chaque enfant.

PARTAGE EN QUELQUES DATES

1973
Naissance de PARTAGE qui s'appelle alors « Comité de soutien aux Enfants »

1976
Le Comité devient « Partage avec les enfants du tiers-monde »

1980
Concert de Graeme Allwright et Maxime Le Forestier au profit de PARTAGE

2 PERSONNALITÉ DE PARTAGE

François Morel : de parrain à ambassadeur

Parrain de PARTAGE depuis de nombreuses années, François Morel participe activement au camp d'été ADEMA pour renforcer la capacité en lecture, écriture et création artistique de 200 enfants en Haïti. Voici ce que François Morel dit lorsqu'on l'interroge sur les ateliers d'écriture : « *Prendre le temps d'écrire c'est avoir l'occasion de prendre la parole. C'est souvent une façon de se rapprocher de soi-même, c'est en écrivant parfois qu'on arrive à se situer, à s'exprimer, à savoir ce que l'on pense soi-même… J'encourage tous les enfants d'Haïti et d'ailleurs à écrire !* »

C'est également l'occasion pour ces enfants de promouvoir leurs droits, et particulièrement le droit à l'éducation et aux loisirs qui sont « *des droits si négligés ici en milieu rural* » selon Raymond Achille, responsable du parrainage à ADEMA.

Le 2 juillet 2021, François Morel s'est fait le porte-parole de ces enfants d'Haïti en lisant sur les ondes de France Inter, l'un de leurs poèmes : « *Nous rêvons d'avoir un pays propre ; Nous rêvons d'avoir un pays avec des hôpitaux ; Nous rêvons d'avoir un pays où tout le monde serait bien traité ; Un pays où les rivières et les sources ne pleurent pas à cause des ordures ; Nous voulons vivre dans un pays où tout le monde s'unit ; Nous rêvons d'un pays où la nourriture n'est pas un luxe ; Nous avons envie de voir un pays sans difficulté, sans bandits, sans faim, sans méchants.* »

François Morel poursuit son soutien aux enfants d'ADEMA qui apprécient ses conseils et son intérêt pour eux.

3 PARTENAIRES DE PARTAGE

De Lamako à PARTAGE Rise

Partage RISE

En juin 2007, des représentants de 34 associations locales partenaires de PARTAGE se sont retrouvés lors d'un Grand Forum en France pour six jours d'ateliers et de rencontres. Un événement exceptionnel, riche en partage et fédérateur autour d'un même objectif commun : faire grandir dignement les enfants du monde. Les participants ont décidé de poursuivre l'échange et les apprentissages après ce séminaire : c'est la naissance du réseau LAMAKO.

En dix ans, plusieurs événements font vivre ce réseau, au travers notamment de dix visites d'échanges entre partenaires et surtout de onze rencontres régionales autour d'ateliers, d'échanges de bonnes pratiques et de formations collectives, comme par exemple, en 2016, au Brésil, sur les thèmes du suivi-évaluation.

En 2017, le réseau se renouvelle et devient PARTAGE RISE (Réseau International de Soutien à l'Enfance). Plusieurs événements ont été réalisés collectivement : des expositions photos réalisées chaque 20 novembre, date anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'enfant (CIDE) à travers lesquelles les enfants peuvent illustrer la réalité de leur quotidien par rapport à leurs droits. Apprendre ensemble est une des priorités et une des valeurs ajoutées de PARTAGE. Le réseau est en croissance et les activités communes, visites, échanges se multiplient. Les échanges horizontaux entre nos partenaires seront un des piliers de PARTAGE pour les 50 prochaines années.

1989
PARTAGE obtient le statut d'organisme de bienfaisance

1995
Première labellisation Don en Confiance

1998
PARTAGE reçoit le prix Cristal

4 ACTION PHARE

Appel aux Prix Nobel de la Paix

Fin des années 1990, partout dans le monde, la violence n'avait fait qu'augmenter et fait la Une des faits divers : harcèlement entre jeunes, attaque d'une institutrice par ses élèves, meurtres par des mineurs … Les enfants n'étaient plus seulement victimes mais également auteurs de violence !

Après 25 ans d'action pour soulager les souffrances des enfants, PARTAGE décide de mobiliser les Prix Nobel de la paix pour protéger davantage les enfants de la guerre et de la violence sous toutes ses formes. Une première dans l'histoire : tous les prix Nobel de la paix contactés, réunis par PARTAGE, signent « l'appel pour les enfants du monde en faveur d'une Décennie de la culture de non-violence et de paix ».

Les lauréats du Prix Nobel de la Paix

Les signataires sont : Mairead Corrigan-Maguire, Nelson Mandela, Mère Teresa, Aung San Suu Kyi, The 14th Dalaï Lama, Mikhail Gorbachev, Shimon Péres, Elie Wiesel, Mgr. Desmond Tutu, Adolfo Pérez Esquivel, Rigoberta Menchu, Yasser Arafat, Mgr. Carlos Felipe Ximenes Belo, José Ramos-Horta, Norman Borlaug, Oscar Arias Sanchez, UNICEF, Frederik Willem de Klerk, Betty Williams, Lech Walesa, Joseph Rotblat, The International Peace Bureau, The American Friends Service Committee, The UNHCR, Jody Williams, John Hume, David Trimble.

Les Nations Unies proclament la période 2001-2010 « Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Une victoire pour PARTAGE et pour tous les enfants du monde !

Qui aurait pu imaginer que PARTAGE pourrait conduire ce genre d'initiative, mobiliser ainsi les chefs d'États autour de la souffrance des enfants ? L'alinéa 3, article 1 de nos statuts, « contribuer à la formation des enfants, à la paix et à la non-violence » est alors un nouveau défi qui demandera beaucoup de persévérance face aux tentations de découragement. En 2023, PARTAGE renforce encore la culture de la paix en développant ses actions de sensibilisation et d'éducation à solidarité internationale pour la construction d'une citoyenneté mondiale, qui peut, par l'interculturalité, la compréhension et l'acceptation des différences et la tolérance, participer à la construction d'un monde de paix, plus juste et plus durable.

PARTAGE EN QUELQUES DATES

1999
Rencontre à l'UNESCO avec PARTAGE et les Prix Nobel de la Paix

2007
Grand Forum PARTAGE et naissance du réseau Lamako

2015
Obtention du statut de Reconnaissance d'Utilité Publique

5 TÉMOIGNAGES

Regards croisés entre présidents de deux périodes.

Christian Renoux
Président de PARTAGE
de 2015 à 2019

Dominique Bissuel
Président de PARTAGE
de 2019 à aujourd'hui

Quels étaient les enjeux de PARTAGE pendant votre mandat ?

Pendant mon mandat, un défi important a été de renouveler l'engagement des marraines et parrains pour maintenir le parrainage au cœur de nos actions en faveur des enfants et de l'identité de PARTAGE. Malgré la volonté de diversifier les ressources, le parrainage est resté au cœur de l'identité de PARTAGE. Sur la période, la relation partenariale a aussi évolué, il a fallu assurer la recherche d'une plus grande efficacité du travail au profit des enfants tout en gardant l'esprit de fraternité avec nos partenaires. Un autre enjeu, toujours d'actualité est la recherche d'alliances pour renforcer nos moyens d'action.

Quels ont été les faits marquants ?

La génération des fondateurs a passé le relais à de nouvelles équipes tant salariée que du Conseil d'administration. Ce qui a assuré renouvellement, pérennité et fidélité aux intuitions de départ. Un moment fort a été le vote de la Décennie de l'ONU au profit des enfants du monde, obtenu après une campagne menée en coopération avec d'autres organisations, comme le Mouvement international de la Réconciliation, et la direction de l'UNESCO. Le Forum de 2007 réunissant tous les partenaires et les équipes de PARTAGE a été un moment important.

Quel est selon vous l'ADN de PARTAGE en 3 mots ?

Enfants, parrainage et partenariat.

Quels ont été les grands défis des 3 dernières années ?

Ces trois années sont celles d'une nouvelle gouvernance, qui a entrepris les changements importants nécessaires pour l'évolution de PARTAGE. Nous avons redéfini la stratégie partenariale, réorganisé et renforcé l'équipe salariée, fait évoluer le statut des antennes bénévoles, et ouvert différents chantiers d'importance comme l'éducation à la citoyenneté mondiale. Tout cela en gérant au mieux la période du COVID et ses impacts sur les actions de nos partenaires et les enfants dans le monde !

Quels sont les grands enjeux à venir d'ici 2030 ?

Des défis de taille nous attendent ! Dès 2023, nous finaliserons notre Plan d'Orientation Stratégique 2023-2030. Il s'agira de faire évoluer notre modèle économique, développer les actions de sensibilisation en faisant participer les enfants, rechercher une meilleure efficience de nos actions, renforcer le réseau bénévole, coopérer, animer et faire évoluer le réseau des partenaires, mesurer avec eux notre impact y compris environnemental, agir sur les conséquences du réchauffement climatique, etc.

Quel est selon vous l'ADN de PARTAGE en 3 mots ?

Intérêt supérieur de l'enfant, parrainage et appui des partenaires locaux.

2016
Premier projet AFD PARTAGE (Haïti)

2019
Le réseau Lamako devient PARTAGE RISE

2021
Lancement d'une nouvelle stratégie partenariale

Lors d'une mission au Népal, notre partenaire Stella Tamang du programme Bikalpa avait attendu notre venue pour inaugurer un nouveau programme : un Bus School, autobus itinérant dans plusieurs bidonvilles autour de Kathmandou.

Hommage à Marie-Thérèse Angrand, l'un des grands témoins de l'histoire de PARTAGE

PARTAGE célèbre cette année le cinquantenaire de sa création.
Dès le début, Marie-Thérèse Angrand a été témoin, puis actrice de cette aventure improbable, partie d'une idée simple et pourtant visionnaire, inlassablement mise en œuvre tout au long de ces 50 années : accompagner dans la durée et dans leur pays les enfants les plus démunis en s'appuyant sur des partenaires et acteurs locaux investis dans l'aide à l'enfance. Dès l'origine il s'est agi de contribuer au développement de ces enfants dans le respect de leurs droits fondamentaux (éducation, santé, nutrition) pour les inscrire dans la vie sociale de leur communauté.

Marie-Thérèse a été l'une des artisanes de la structuration de PARTAGE autour de partenaires locaux, assurant les missions exploratoires puis, avec les Responsables de programmes, les missions de suivi dans des conditions matérielles le plus souvent inconfortables, voire périlleuses (Haïti, Bangladesh, Vietnam, Cambodge, Liban,..). À Compiègne avec le fondateur, elle a constitué et co-dirigé l'équipe salariée, défrichant et enrichissant progressivement ce « métier » tout nouveau du parrainage qui caractérise PARTAGE.

Dans le même temps, d'autres pionniers creusaient leur sillon (Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, Terre des Hommes, Handicap International,…) et montaient également en puissance. Pendant toutes ces années, PARTAGE nourrissait des relations étroites avec ces ONG, pour légitimer leurs activités auprès des pouvoirs publics. Rapidement, devant la nécessité de moraliser cette profession autour d'une déontologie, PARTAGE a figuré parmi les premières ONG qui ont rejoint le Comité de la Charte – Don en Confiance, obtenant le label dès décembre 1995 ; label qui fait référence et qui a été renouvelé régulièrement depuis et de manière continue.

Comment parler de Marie-Thérèse ?

Deux photos sont emblématiques de qui elle était : **UNE GRANDE DAME**

Quelles que soient les circonstances, Marie-Thérèse avait son sourire lumineux qui reflétait son attention sincère à chacun (enfants, partenaires, Responsables locaux), son ouverture aux propositions de solutions qui n'excluait pas la fermeté et la rigueur lorsque la situation pouvait mettre en jeu l'éthique de PARTAGE. Au siège à Compiègne, lorsqu'elle n'était pas sur le terrain des missions, Marie-Thérèse a constitué puis animé l'équipe de salariés avec la même rigueur, la même écoute bienveillante, la ténacité, un esprit juste qui lui donnaient son autorité naturelle.

Dans les temps difficiles - comme toutes les ONG - PARTAGE connut quelques soubresauts ; Marie-Thérèse maintenait le cap avec rigueur, intelligence et sereinement (tout au moins en apparence).

À partir de 2001, la direction générale de PARTAGE lui a été confiée : « *la plus grande des petites ONG et la plus petite des grandes* », ouvrant l'équipe à de nouveaux métiers, suscitant et soutenant les initiatives de représentation de PARTAGE en régions, accompagnant de très près dans la création, le développement puis, parfois, le désengagement auprès de partenaires. Toujours présente auprès de ceux qui étaient confrontés aux tragédies qui ont jalonné ces 50 années, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles (Bengladesh, Haïti, Thaïlande, Népal…), de crise sanitaire (Tanzanie avec le sida en 1986), de conflits armés, de guérillas et d'instabilité politique (Liban, Chili, Honduras, Madagascar) et, à un moment ou à un autre, pratiquement tous les pays où nous intervenons. Sans compter le soutien financier apporté par PARTAGE en cas de défaillance brutale d'un bailleur d'un de nos programmes (Équateur).

En 2006, Marie-Thérèse a décidé de prendre sa retraite.
Avec discrétion, élégance et pour permettre à son successeur de prendre pleinement possession de ses fonctions, elle a souhaité s'éloigner temporairement de PARTAGE. Pour autant, Marie-Thérèse est restée présente dans les manifestations publiques (tournée INEPE/Équateur en 2019, invitations de partenaires par des Associations Affiliées en région, …).

Comment se passer longtemps de Marie-Thérèse, mémoire de PARTAGE, présence discrète mais ô combien prégnante pour beaucoup ? En 2009, elle rejoint le Conseil d'administration, apportant jusqu'en 2021 son regard, une audace raisonnée dans les évolutions structurelles de PARTAGE devenues indispensables.

Alors, spontanément, naturellement, unanimement, le Conseil d'administration de PARTAGE a décidé de nommer Marie-Thérèse Membre d'honneur.

Quelle fête ce fut ce 24 septembre 2021 pour célébrer cette grande dame ! Dans les locaux de Compiègne, avec l'équipe salariée et le Conseil d'administration au complet.

Quelle pépite cette vidéo des témoignages de partenaires et proches soulignant son engagement sans faille, sans grandiloquence, mais présente quand nécessaire, son élégance morale qui allait de pair avec son allure.
Que d'émotion partagée en ce jour où elle est apparue avec son regard généreux pour chacun, mutin parfois, étonné.

Sans aucun doute Marie-Thérèse aurait été des nôtres tout au long de cette année de célébration du cinquantenaire de PARTAGE qui nous projette dans un monde où il nous appartient de trouver de nouveaux repères.
Quels qu'ils soient, elle aurait veillé à ce que les enfants d'ici et de là-bas, si loin de nous géographiquement, culturellement, économiquement, demeurent au cœur des réflexions et des actions de PARTAGE. Car les attentes fondamentales des enfants d'aujourd'hui et de demain ne sont guère différentes de celles d'il y a 50 ans.

Forts de nos acquis, à nous de savoir rester à leurs côtés.

Danièle Chagnon ,
Secrétaire du Conseil d'administration de 2021 à 2022 et adhérente de PARTAGE depuis 1976

Favoriser l'accès à une éducation de qualité et inclusive aux enfants en situation de handicap

« Tous les enfants doivent pouvoir aller à l'école, et ainsi bénéficier des mêmes opportunités de se construire un avenir », voici comment la Convention Internationale des Droits de l'Enfant commence sa définition du droit à l'éducation.
Tous les enfants ne partent cependant pas de la même situation sociale, culturelle mais aussi physique et cognitive. Ils ne font pas non plus face aux mêmes inégalités de genre. Comment alors bénéficier des mêmes opportunités dans ces conditions ?

Pour que l'apprentissage ne laisse personne de côté, et pour que le handicap ne soit pas un frein à l'épanouissement de l'enfant, c'est bien l'école qui doit s'adapter à ces élèves aux besoins spécifiques et non l'inverse. Or, le handicap a des conséquences fortes sur le bien-être et l'accès à l'éducation. En effet, selon le rapport UNICEF de 2021, « *Vus, pris en compte et inclus* », en comparaison aux enfants sans handicap, ces enfants sont 42 % moins susceptibles d'avoir des connaissances de base en lecture et calcul et 32 % plus susceptibles de subir de graves châtiments corporels.
L'école, contrairement à ses ambitions, contribue dans tous les pays à produire et reproduire les inégalités existantes dans la société. En être conscient et chercher à limiter ce biais inhérent aux systèmes éducatifs est la première étape pour davantage d'inclusion. L'éducation inclusive, c'est promouvoir l'égalité des enfants en s'articulant autour des besoins, des différences et des capacités de chacun d'entre eux[1].

Cela nécessite une volonté politique et des moyens importants : il faut alors que le système éducatif soit adapté aux besoins de chaque élève pour que chacun puisse se sentir chez lui à l'école. Cette adaptation ne peut se faire qu'à tous les niveaux, par l'infrastructure, le matériel pédagogique, les méthodes d'enseignement, mais aussi par les moyens humains, c'est-à-dire par le nombre d'enseignant·es et leur formation, mais aussi par un accès à l'école pour toutes et tous, sans que le coût de l'éducation ne soit un frein.

1 - *Diversité et éducation inclusive : fondements et perspectives*, Maryse Potvin 2014

Un environnement éducatif qui donne toute leur place à des enfants en situation de handicap bénéficie à tous les élèves et ce, à plusieurs niveaux :

1/ Il aide tous les élèves à atteindre leur plein potentiel, éducatif et social

L'enseignement inclusif permet à tous les élèves d'avoir un accès égal au programme d'enseignement en leur fournissant le soutien nécessaire à leur réussite. La recherche montre également que lorsque des élèves ayant des besoins éducatifs différents apprennent ensemble, tous les élèves connaissent un meilleur développement scolaire et social et des expériences plus réussies après l'école[2]. En effet, les environnements permettant la participation de tous et de toutes, filles, garçons, enfants en situation de handicap, enfants venant de divers situations sociales et culturelles, offrent aux élèves une expérience d'apprentissage diversifiée, leur permettant d'apprendre et d'interagir avec des camarades de classe qui ont des forces et des faiblesses différentes.

L'article 12 de la CIDE établit que les enfants sont en droit d'exprimer leurs opinions pour toutes les questions les concernant et qu'elles doivent être dûment prises en considération eu égard à leur âge et leur degré de maturité.

L'article 7 de la CDPH[3] renforce cette disposition pour les enfants en situation de handicap, obligeant les gouvernements à leur fournir « une aide adaptée au handicap et appropriée à leur âge » pour en assurer la réalisation.

L'article 24 de la CDPH indique que pour garantir le droit à l'éducation inclusive, il faut rendre le système éducatif mieux à même de s'ouvrir à tous les apprenants, afin d'assurer de manière pleine et effective l'accessibilité, la participation, l'assiduité et la réussite de tous les élèves et, plus particulièrement, de ceux qui, pour diverses raisons, vivent l'exclusion ou risquent de connaître la marginalisation.

2/ Il prépare les élèves à la vie après l'école et à créer une société plus juste

L'éducation inclusive permet d'apprendre dans différents contextes avec différents types d'apprenants, elle encourage à travailler ensemble et à respecter les différences des autres. Cela contribue à faire tomber les barrières et les préjugés qui peuvent exister entre différents groupes de personnes et réduire ainsi les risques de harcèlement en créant un environnement d'apprentissage sûr et accueillant pour tous les élèves en développant l'empathie et la confiance en soi.

3/ Il facilite la participation de tous les enfants, et pas seulement ceux qui sont en situation de handicap

Cette adaptabilité de l'école ne peut passer que par l'écoute et par le respect du droit à la participation de tous les enfants. Cependant, dans la pratique, certains obstacles empêchent certains groupes d'enfants de faire entendre leur opinion. C'est tout particulièrement le cas des enfants en situation de handicap. Cela peut venir de plusieurs facteurs : la sous-estimation de leurs capacités, les barrières de communication, le manque de confiance, de formation ou de temps de la part des enseignant·es. En effet, ne serait-ce qu'en France, une majorité des enseignant·es accueillent sans hésitation des élèves en situation de handicap, mais la plupart, selon les données du Ministère de l'éducation français, « *se sentent dépassés et se montrent insatisfaits des opportunités de formation qui leur sont données* ».

2 - *Research Support for Inclusive Education and SWIFT, Schoolwide Integrated Framework for Transformation*, 2017.
3 - CDPH : Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées.

Les actions de PARTAGE en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap

PARTAGE et certains de ses partenaires prennent en compte dans les projets de développement mis en œuvre sur le terrain trois axes clés à une meilleure inclusion des enfants porteurs de handicap, à savoir :

- l'accompagnement thérapeutique ;
- l'inclusion dans les classes ;
- la sensibilisation et le plaidoyer.

Par exemple en Équateur, **notre partenaire SAN JUAN** travaille principalement les thèmes de la réhabilitation et de l'éducation inclusive pour les enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (IMC) et de handicaps physiques et mentaux entraînant des besoins spécifiques. L'intervention de notre partenaire se base sur la prévention et la détection, l'accompagnement et l'accueil spécialisé. San Juan possède deux classes de préscolaire inclusives où les enfants, qu'ils soient porteurs d'un handicap (75 % en 2021) ou non (25 % en 2021), s'éveillent et se préparent à l'école primaire. Dans le même temps, les enfants le requérant participent à des thérapies individuelles réalisées par les spécialistes de la fondation.
Passé le préscolaire, SAN JUAN travaille avec plusieurs écoles de la ville pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap en classe. Cela passe par des aménagements des salles de classe et des formations à destination des élèves, des parents et des professeurs.

Toujours à Quito, en Équateur, notre second partenaire du pays est l'INEPE. Comme beaucoup d'écoles de la ville, l'INEPE a été accompagné par SAN JUAN sur la thématique de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

En 2017, Wladimir Javier, étudiant à l'INEPE, nous livre ce témoignage :
« J'ai 18 ans et ce mois-ci, j'obtiens un baccalauréat en sciences générales à l'INEPE. J'ai un frère jumeau qui est en train de passer son diplôme avec moi, et aussi un frère plus âgé. Je vis avec ma grand-mère depuis que j'ai 15 ans, après le décès de ma mère, c'est elle qui m'a fourni tout ce dont j'avais besoin. En raison d'une négligence médicale, et parce qu'ils n'ont pas pratiqué la césarienne dont ma mère avait besoin, lorsque je suis né après mon frère, j'ai suffoqué et cela m'a causé une IMC qui m'a principalement empêché de marcher. Mais en même temps, cette condition m'a fait voir la vie sous un angle différent et sentir que, malgré les problèmes, si vous marchez petit à

petit, vous pouvez réaliser ce que vous vous êtes fixé. Avant d'entrer à l'INEPE, j'ai été rejeté de deux écoles en raison de mon handicap, mais ici, malgré mes difficultés, j'obtiens mon diplôme et j'ai le sentiment que mon objectif a été atteint. De plus, au sein de l'INEPE, j'ai pu faire de la danse parce que j'ai ressenti le besoin de montrer que la danse n'est pas réservée aux femmes et aussi de rompre avec les paradigmes esthétiques de la danse traditionnelle. Cela m'a également aidé en tant que thérapie, pour améliorer mes capacités physiques et motrices.
Ce que je retiens de mes professeurs de l'INEPE, c'est que j'ai grandi non seulement sur le plan académique mais aussi sur le plan humain, car après avoir terminé mes études, je comprends que l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés au XXIème siècle est que les jeunes générations grandissent de manière incomplète et pleine de préjugés ou de stéréotypes. »

Notre partenaire SESOBEL, au Liban, est une structure au service de l'enfant en situation de handicap et de sa famille. La situation éducative dans le pays est particulière : le nombre d'écoles n'est pas suffisant et les effectifs sont surchargés du fait de l'intégration des déplacés Syriens. Cependant, notre partenaire travaille avec le Ministère de l'éducation pour développer autant que possible l'inclusion scolaire, que ce soit partiellement, avec certaines activités, comme la musique, le chant et le sport par exemple, ou totalement, avec un soutien scolaire spécialisé quand certaines matières posent problème. Lorsque le COVID a limité les déplacements dans le pays, et tout particulièrement pour les enfants en situation de handicap, le SESOBEL a organisé des activités récréatives collectives en ligne, pour garder le contact et limiter l'isolement de ces enfants. L'intégration des enfants du personnel à ces ateliers a permis de favoriser les dynamiques, le partage et d'en faire des moments inclusifs à part entière qui ont bénéficié à tous et toutes.

Nahuel Dumenil,
Responsable de zone géographique et suivi Amérique-Latine

Témoignage Sandra Boisseau de Humanité et Inclusion

On estime qu'environ 240 millions d'enfants dans le monde ont une forme de handicap. Par rapport à leurs pairs non handicapés, les enfants handicapés sont 49 % plus susceptibles de n'avoir jamais été scolarisés (Unicef, 2021).

Le handicap est un facteur important de l'exclusion de l'éducation. Très souvent, lorsque l'accès pour ces enfants est possible, leur rétention dans le système éducatif est rendue problématique du fait d'un environnement qui ne prend pas suffisamment en compte leurs besoins spécifiques. Pourtant, **cette situation est contraire au droit international qui garantit le droit à une éducation inclusive**. Les enfants porteurs de handicap doivent pouvoir avoir accès à un enseignement primaire et secondaire inclusifs, de qualité et gratuits, participer et progresser sur la base de l'égalité avec les autres, dans les communautés dans lesquelles ils vivent (Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 24).

Les obstacles qui limitent l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés sont principalement de trois ordres, à savoir d'ordre politique, socio-culturel et technique. Au-delà de la volonté politique, c'est souvent la méconnaissance du handicap et de ce que recouvre l'approche d'éducation inclusive par les États qui fait défaut.

Aussi, le manque de données fiables constitue un autre obstacle pour la politique, la législation et le plaidoyer en faveur de l'éducation inclusive. Également, les barrières attitudinales persistent dans toutes les sociétés et continuent de faire obstacle à l'inclusion effective des personnes handicapées dans le système éducatif.

À cela, s'ajoute le manque d'accessibilité globale des écoles, au niveau architecturale, organisationnel et pédagogique.

Les conditions nécessaires à la scolarisation effective (en termes d'accès, de participation et de qualité) des enfants handicapés selon une approche inclusive sont les suivantes :

➜ Disposer de solides capacités institutionnelles de cadrage, pilotage et coordination ;
➜ Sensibiliser, mobiliser et impliquer toutes les parties prenantes ;
➜ Mettre en synergie des acteurs éducatifs, communautaires et médico-sociaux pour l'identification, le référencement et l'orientation des enfants ;
➜ Avoir des personnels éducatifs bien formés.

Cantines du Monde édition 2022

Du 16 octobre au 20 novembre 2022, l'événement Cantines du Monde a réinvesti les établissements scolaires et pour la première fois, les restaurants, pour sensibiliser le grand public et à travers eux, à la problématique de l'accès à l'alimentation des enfants défavorisés.

Cette édition nous a permis de sensibiliser près de 1 300 élèves en France grâce à dix interventions scolaires réalisées par les bénévoles de PARTAGE. Une classe de CAP du Lycée Charles de Gaulle à Compiègne a choisi de réaliser le Challenge 2-4-8 dans son restaurant d'application La Croisée des Saveurs, tout comme l'avait fait l'un des ambassadeurs de PARTAGE, Sébastien Simon, skippeur français originaire de Vendée, dans un restaurant des Sables d'Olonne.

Cantines du Monde 2022, ce sont cette année 29 restaurants[4] participants dans l'hexagone, à Compiègne, Lyon, Marseille, Nantes ou encore Paris. Ce sont près de 120 000 sets de table utilisés par les restaurateurs pendant plusieurs semaines permettant ainsi à leur clientèle de découvrir les missions de PARTAGE, mais aussi de participer à un quiz éducatif et un tirage au sort pour gagner l'un des 25 Carnets de recettes Cantines du Monde mis en jeu.

Les Cantines du Monde, c'est aussi un événement digital qui permet de parler de la précarité alimentaire sur la toile, pour faire réagir et agir pour la fin de la faim ! Plus de 170 000 personnes ont été touchées sur Facebook et plus de 5 200 sur Instagram ! Nous suivre et partager, c'est déjà nous soutenir !

On compte sur vous pour l'édition Cantines du Monde 2023, pour les 50 ans de PARTAGE !

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations et/ou participer à la prochaine campagne :

contact@cantinesdumonde.org

4 - Restaurants participants : Les Accordailles à Compiègne, L'Anse du Panier à Marseille, L'Assiette du Jardin à Saint-Herblain, L'Auberge du Bac à La Croix-Saint-Ouen, Le Bistrot de l'Imprévu à Compiègne, la Boulangerie Farinez-vous à Paris, Le Brossolette à Marseille, By Sam à Compiègne, La Cabane à Compiègne, Le Chalet du Lac à Pierrefonds, Le Comptoir Libanais à Nantes, Le Cordelier à Compiègne, L'Entrepotes à Compiègne, L'Even'bac au Meux, Fleur de Thé à Compiègne, La Fontaine Saint Jean à Saint-Jean-aux-Bois, le Golf de la Chassagne près de Dijon, L'Hippodrome de Compiègne, In Vino à Compiègne, Kem Bali Street Food Indonésienne à Saint-Gilles-Croix-De-Vie, Mahi Mahi Néo-bistrot à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Mayday aux Sables d'Olonne, La Planche à Partager à Lyon, Le Relais du Billot à Saint-Pierre en Auge, Le Ristorante Tosca à Paris, Le Rosenmeer à Rosheim, Le Salon de Thé « Chez Elles » à Compiègne, La Table Gourmande à Compiègne.

Sabrina Musial,
Chargée de communication

Séminaire de lancement du projet Éducation à la Citoyenneté : tous dans le même bateau !

Du 24 au 26 novembre, 40 bénévoles, salarié.es et partenaires de PARTAGE ont participé au séminaire de lancement du projet « Enfants engagés pour les objectifs de développement durable » au Fort d'Aubervilliers.

D'une durée de trois ans, ce projet a pour but de contribuer à la construction d'un monde citoyen et solidaire en encourageant le dialogue et des actions porteuses de sens entre enfants et communautés éducatives de 7 antennes locales de PARTAGE en France et de 4 pays partenaires : le Bénin, l'Égypte, le Cambodge et Madagascar.

Au sein de l'association Fort Recup, ces trois jours ont été l'occasion de s'inspirer d'expériences transverses, mutualiser les compétences et élaborer un plan d'action commun pour lancer sa déclinaison dans les territoires.

Les participants et participantes ont pu débattre de leurs propres représentations de l'éducation selon leur culture, de découvrir au cours d'une table ronde les succès qui façonnent la confiance et l'envie d'agir des jeunes, ou encore de saisir les défis à relever sur le suivi et l'évaluation du projet.

Les bénévoles et les partenaires de PARTAGE sont désormais prêts à collaborer ensemble dans l'animation et l'accompagnement des jeunes à échanger et passer à l'action !

Cette année, 30 classes d'écoles publiques, privées ou professionnelles participent au projet ECSI. Les enfants et jeunes sont âgés de 9 à 16 ans dont au moins 50% de filles participent activement aux différents ateliers. Accompagnés par les bénévoles de PARTAGE et par nos partenaires, ces élèves bénéficient de temps d'échanges, de sensibilisation et d'action. A la fin de l'année scolaire, ils devront réaliser un projet solidaire au sein de leur communauté, mené conjointement avec leurs pairs d'un autre pays sur l'une des cinq thématiques du projet ECSI qu'ils auront choisie : citoyenneté, interculturalité, droits de l'enfant, égalité filles-garçons et environnement. L'action sera valorisée auprès des parents et du grand public lors de grandes restitutions ouvertes à toutes et tous. Au final, à l'horizon 2024, près de 3 000 jeunes auront pu montrer leur pouvoir d'agir pour une citoyenneté mondiale au travers d'une soixantaine d'actions concrétisées au sein de leurs territoires, en sensibilisant plus de 5 000 adultes à l'expression de leur solidarité !

Sébastien Passel,
Responsable Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale

11 antennes locales bénévoles

Alsace
Christian Carau - 06 16 41 37 45
Brigitte Wild - 06 15 86 01 71
alsace@partage.asso.fr

Auvergne
Chloé Laustriat - 06 28 53 98 24 Bernadette Carbonnel - 04 73 26 23 37
auvergne@partage.asso.fr

Bordeaux Gironde
Joëlle Boussier - 06 72 50 63 64
bordeaux@partage.asso.fr

Calvados
Martial Legras - 06 32 43 06 95
Jean Louis Libois - 06 31 89 19 72
martiallegras@orange.fr

Gard-Hérault
Diana Barredo - 06 64 25 36 28
Marie-Anne Bottraud - 06 14 77 08 11
gard-herault@partage.asso.fr

Isère
Jean-Charles Souriau - 06 06 44 09 25
Martine De Angelis - 06 86 95 51 87
isere@partage.asso.fr

Lyon Rhône
Julia Talamoni - 07 83 04 03 94
Anne Briot - 06 73 01 34 81
partage.lyon.rhone@gmail.com

Oise
Corinne Loverich-Bouvet - 06 14 47 52 63
Remi Nicolas - 06 85 43 76 71
oise@partage.asso.fr

RA - Saint-Étienne
Brigitte Giret - 06 77 48 27 43
brigitte.giret.masquelier@gmail.com

Région Nantaise
Christiane Dronneau - 06 26 34 45 99
Luc Doare - 02 40 43 91 71
partageregionnantaise@laposte.net

Vendée
Martine Bouffet Vergniol - 07 86 39 78 49
Laurence Papillon - 06 30 53 04 53
vendee@partage.asso.fr

Vous êtes intéressé pour du bénévolat, contactez une antenne locale bénévole !

Agir avec **PARTAGE** pour **les enfants du monde**

Parrainer

☐ **Je parraine un enfant.**
À partir de 30 ~~€ par mois~~. *Soit 10,20 € après déduction fiscale*

☐ **Je parraine une action.**
À partir de 25 ~~€ par mois~~. *Soit 8,50 € après déduction fiscale*

Je joins un chèque correspondant au 1er versement et recevrai sous peu mon dossier de parrainage.

Faire un don

☐ **Je fais un don régulier de ..... € par mois.**
Je joins un premier règlement par chèque (minimum 8 € par mois).

☐ **Je fais un don ponctuel de .....€.**
Je joins un chèque à l'ordre de PARTAGE.

Réserver un livre de contes

☐ **Je réserve un livre de contes à 17 € hors frais de port.**
J'envoie un mail à info@partage.org.

Adhérer

☐ **Je paie ma cotisation annuelle et deviens adhérent.e de PARTAGE.**
Je joins un chèque de 25 € à l'ordre de PARTAGE.

☐ **Je m'abonne au journal de l'association, PARTAGE Témoigne, et participe ainsi à sa diffusion.**
12 € par an. Je joins un chèque à l'ordre de PARTAGE.

Agir autrement

☐ **J'envisage de faire un legs, une donation ou une assurance-vie au bénéfice de PARTAGE.**

☐ **Je souhaite être informé.e sur le partenariat d'entreprise ou le mécénat.**

☐ **Je veux m'impliquer bénévolement.**
Je désirerais être contacté.e à ce sujet.

Merci de votre engagement à nos côtés !

BU185

Vos dons sont déductibles de vos impôts ! Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % du montant de vos dons à PARTAGE, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

M. ☐ Mme ☐

Raison sociale

Nom

Prénom

Adresse complète

Code postal Ville

Pays

Téléphone

Email

Votre référence PARTAGE, si vous nous soutenez déjà

☐ J'accepte de recevoir des informations de la part de PARTAGE par email

PARTAGE s'engage à ne pas louer ou échanger vos coordonnées à d'autres organismes.

BU185

Merci de remplir ce coupon et de nous le retourner, le cas échéant, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de PARTAGE en fonction de votre choix, à :

PARTAGE,
40 rue Vivenel, BP 70311
60203 Compiègne Cedex

Partage
avec les enfants du monde